



ANNEXE 1 - FICHE PRATIQUE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Au croisement de la rhétorique et de l'éloquence, l'art oratoire est l'art de convaincre, d'émouvoir et de transmettre un message fort par la parole. À l'origine, en Grèce, l'art oratoire s'occupait essentiellement du discours politique puis il s'est étendu à d'autres disciplines comme la littérature et l'art dramatique.

Dans le cadre de l'appel à projets de la province Sud « Objectif égalité des chances entre les femmes et les hommes », le Collectif Handicaps et ses partenaires organisent un concours d'éloquence sur la thématique **Femmes, Handicaps : Droits, libertés et dignité**.

À qui s'adresse ce concours ?

Il s'adresse à toute personne entre 15 et 25 ans.

Quel est le thème imposé ?

Le thème imposé est « **Femmes, Handicaps : Droits, libertés et dignité** ».

Comment se déroule le concours ?

1. Présélection

- Les candidats désireux de s'inscrire au concours d'éloquence doivent fournir un écrit d'une à trois pages exposant à la fois leurs motivations relatives au sujet et leur désir de participer à un concours d'éloquence.
- Huit candidats seront sélectionnés pour les quarts de finale.

2. Les quarts de finale

- Les huit candidats auront 5 à 10 minutes pour présenter leur sujet, suivi de 5 minutes d'échanges avec le jury. Chaque candidat sera libre de choisir son message en lien avec les thèmes proposés.
- Quatre candidats seront sélectionnés pour la demi-finale.

3. La demi-finale

- Les quatre candidats formeront deux équipes par tirage au sort.
- Les équipes s'affronteront au cours d'une performance sur un thème choisi par le Collectif Handicaps. Les équipes auront entre 10 et 15 minutes pour présenter leur sujet, le temps de parole devra être réparti équitablement entre les candidats.
- Une équipe sera sélectionnée pour la grande finale.

4. La finale

- Les deux finalistes auront 30 minutes de pause entre les quarts de finale et la finale.
- Les deux finalistes présenteront un plaidoyer d'une durée maximale de 10 minutes sur un thème choisi par le Collectif Handicaps.
- Le vainqueur sera désigné.
- Remise des prix aux deux finalistes.

Les critères de notations sont les suivants :

- La qualité de l'expression orale : vocabulaire employé, intonation, aisance, expression, diction, gestuelle...
- La qualité de l'argumentation : capacité de convaincre, idées, approche, réflexion, exemples, respect du sujet, clarté des propos...
- L'attitude face au jury et les réponses aux questions : spontanéité des réponses et attitude face aux questions...

Comment et où faut-il s'inscrire ?

L'inscription est à faire directement auprès du Collectif Handicaps en contactant le +687 24.03.01 ou par mail à coordination@collectif-handicaps.com.

L'inscription peut se faire par un enseignant et celui-ci peut inscrire plusieurs élèves et étudiants dans le cadre d'un projet de classe ou d'établissement. Cependant chaque élève ou étudiant effectuera sa performance en individuel.

Quelle est la date limite de candidature ?

Le 22 avril 2024 minuit (heure de Nouméa).

Où et quand aura lieu ce concours ?

- Les inscriptions se feront du 21 février au 22 avril 2024.
- La diffusion des résultats des 8 candidats sélectionnés se déroulera le 25 avril.
- Les quarts de finale auront lieu le 19 juin 2024 à 18h00 à l'auditorium de la province Sud.
- La demi-finale et la finale auront lieu le 22 août 2024 à 18h00 à l'auditorium de la province Sud.

Sont à remporter :

Le premier prix sera ordinateur portable avec une pochette et une souris. Le deuxième prix sera un bon d'achat d'une valeur de 30.000 XPF ainsi que des livres d'une valeur de 10.000 XPF.